

AXEODOC

Société par Actions Simplifiée

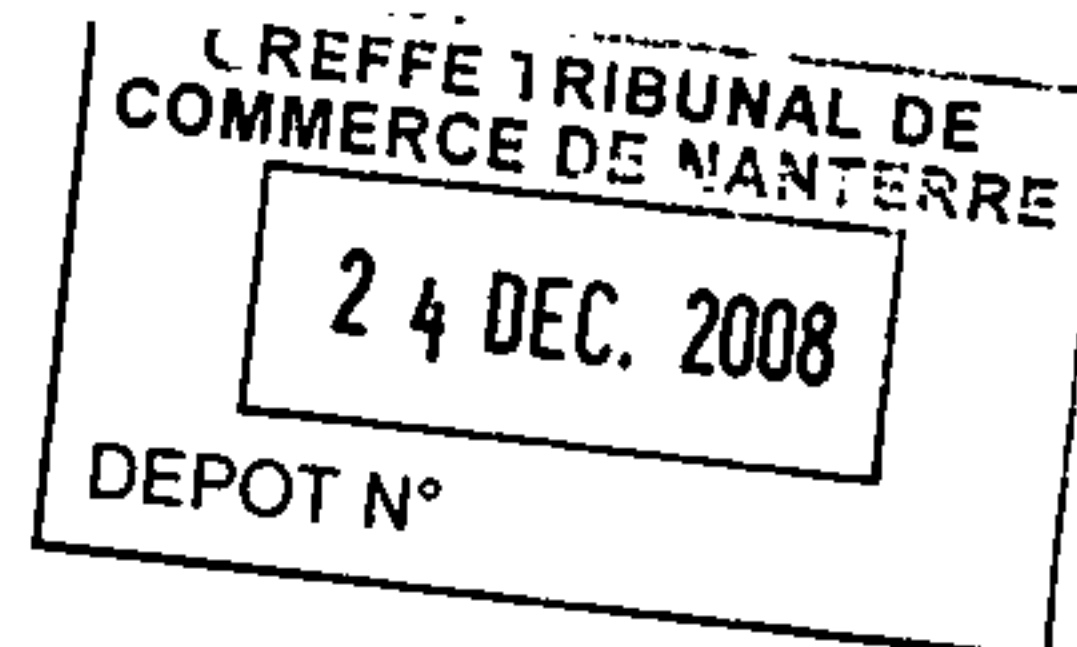
Au capital de 38.200 euros

Siège social : 56, rue Raspail

92300 LEVALLOIS PERRET

R.C.S. : NANTERRE B 437.549.587

=====



ASSEMBLEE DES ACTIONNAIRES

REUNION DU 30 JUIN 2008

1 - LIEU DE REUNION : Siège social

2 - HORAIRE D'OUVERTURE : 18 heures

3 - CONVOCATION :

3.0 - Personnes convoquées :

- Actionnaires,
- Commissaire aux Comptes.

3.1 - Mode :

3.1.0 - Actionnaires:

Lettres individuelles.

3.1.1 - Commissaire aux Comptes :

Lettre recommandée A.R.

4 - ORGANISATION DE LA REUNION :

4.0 - Bureau :

Président : Monsieur Stéphane LECOMTE, président de la SAS

Secrétaire : Madame Irène LECOMTE

Ces personnes acceptent leurs qualités de membres du bureau.

4.1 - Vérification et certification :

Tous les Actionnaires étant présents, le bureau constate que toutes les actions sont présentes et que la réunion peut se tenir et statuer sur l'ordre du jour prévu.

4.2 - Participants à la réunion :

4.2.0 - Commissaire aux Comptes :

- Le Commissaire aux Comptes est absent excusé.

5 - DOCUMENTS DEPOSES SUR LE BUREAU

- Double de la lettre de convocation aux Actionnaires,
- Double de la lettre recommandée (A.R.) adressée au Commissaire aux Comptes et accusé de réception de celui-ci,
- Les comptes annuels et l'inventaire au 31 décembre 2007,
- Rapport de gestion du Président de la SAS,
- Rapports, général et spécial, du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2007,
- Tableau des résultats du dernier exercice,
- Exposé des motifs et textes des projets des résolutions émanant du Président de la SAS

6 - DROIT DE COMMUNICATION PREALABLE DES ACTIONNAIRES :

Tous les documents pour lesquels les Actionnaires disposent d'un droit de communication ont été tenus au siège social à leur disposition dans les délais statutaires.

L'Assemblée reconnaît l'exactitude des déclarations concernant l'information des Actionnaires.

7 - ORDRE DU JOUR :

- Lecture et examen :
 - du rapport de gestion du Président de la SAS sur l'activité de la Société durant l'exercice 2007,
 - des rapports, général et spécial, du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2007,
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice 2007,
- Quitus au Président de la SAS,
- Affectation du résultat de l'exercice 2007,
- Conventions spéciales (information, approbation),
- Examen du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire et du Commissaire aux Comptes suppléant,
- Renouvellement du mandat du Président de la SAS,
- Questions diverses.

8 - DEBATS ET DISCUSSIONS :

Le Président fait procéder à la lecture des rapports :

- du Président de la SAS,
- et du Commissaire aux Comptes.

Le Président complète ces lectures par tous renseignements demandés, parole est donnée à ceux souhaitant poser des questions et recevoir des informations complémentaires.

A l'issue des débats, il est proposé aux Actionnaires de se prononcer sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

9 - ADOPTION DES RESOLUTIONS :

RESOLUTION N° 1 - EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

A - APRES AUDITION :

- Du rapport de gestion du Président de la SAS relatant et commentant les opérations et la marche des affaires sociales durant l'exercice 2007,

- Du rapport général du Commissaire aux Comptes contenant les observations et avis de celui-ci sur les comptes annuels de l'exercice 2007,
- Des informations et précisions fournies lors des débats,

L'ASSEMBLEE APPROUVE :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe,

de l'exercice clos le 31 décembre 2007 dont la forme et le contenu ont été arrêtés par le Président de la SAS et vérifiés par le Commissaire aux Comptes, dans les délais réglementaires.

B - L'Assemblée prend acte de l'utilisation de méthodes de présentation et d'évaluation des comptes annuels de l'exercice 2007 identique à celles de l'exercice précédent.

C - L'Assemblée consent quitus au Président de la SAS.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION N°2 - AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2007 selon le tableau suivant :

AFFECTATION ADOPTEE

MONTANT ET ORIGINE DES SOMMES A AFFECTER		AFFECTATIONS ADOPTEES ET POSTES CONCERNES	
1.0 - <u>RESULTAT 2007</u>		2.0 - <u>DOTATIONS AUX POSTES DE</u>	
Perte	(9.094)	Report à nouveau	(9.094)
1.1 - <u>AUTRES PRELEVEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>		2.1 - <u>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	
Sur autres réserves		Dividende global	
Sur report à nouveau antérieur			
TOTAL	(9.094)	TOTAL	(9.094)

L'Assemblée Générale rappelle qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis la constitution de la société.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION N°3 - EXAMEN ET APPROBATION DES CONVENTIONS SPECIALES

APRES AUDITION :

- Du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par les Articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce,

L'ASSEMBLEE GENERALE PREND ACTE DE L'ABSENCE DE CONVENTIONS SPECIALES

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE PAR LES PERSONNES POUVANT PRENDRE PART AU VOTE

RESOLUTION N° 4 - RENOUELEMENT DU MANDAT DU PRESIDENT DE LA SAS

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour 2 années le mandat de Président de la SAS de Monsieur Stéphane LECOMTE.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE PAR L'ACTIONNAIRE UNIQUE

RESOLUTION N° 5 - EXAMEN DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de M. Francis COLSON ni celui de commissaire aux comptes suppléant de M. François ROBERT.

L'Assemblée Générale décide de nommer pour 6 exercices :

- En qualité de commissaire aux comptes TITULAIRE - AGORA COMMISSAIRE
SARL
2, rue Joseph Sanboul
75008 PARIS
RCS PARIS 394-560.544
- en qualité de commissaire aux comptes SUPPLEANT
M. W. D. HARRISSON
28, avenue du Président Kennedy - 78230 LE PLESSIS

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE PAR L'ACTIONNAIRE UNIQUE

0000
00

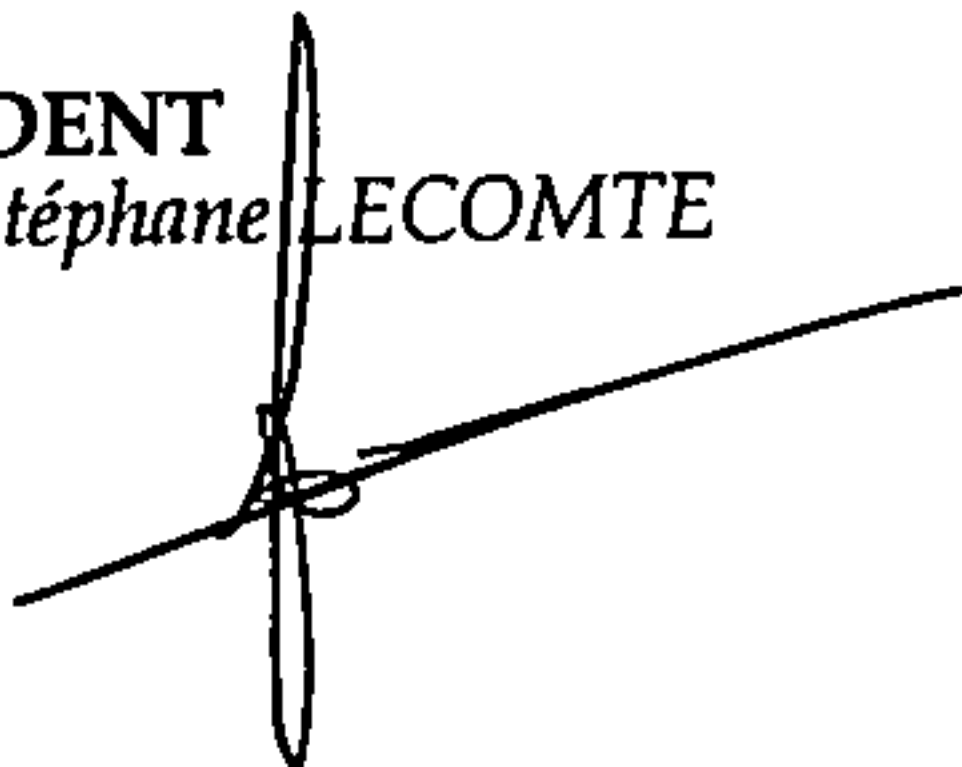
10 - PROCES-VERBAL :

Les résolutions adoptées au cours de cette réunion ont fait l'objet du présent procès-verbal, signé, après lecture, par les membres du bureau.

Tout porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait de celui-ci pourra effectuer toutes formalités requises (de publicité, de dépôt ou autres), notamment auprès du Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

11 - HORAIRE DE CLOTURE : 18 heures 10

LE PRESIDENT
Monsieur Stéphane LECOMTE



LA SECRETAIRE,
Madame Irène LECOMTE

